

Pour Toubon, la France refuse trop souvent de soigner ses étrangers



Le vieux politicien qu'on ne présente plus, a été nommé Défenseur des droits depuis 2014. Ce rôle portait initialement le titre de Médiateur de la République.

C'est dire qu'il s'agit là d'une toute autre affaire.

Le poste est très, très confortable (1) et lui est assuré pendant six ans.

Les lamentations de Toubon

« L'accès à la protection maladie n'est toujours pas le même pour tous et toutes, exposant plus fortement les personnes étrangères aux refus de soins. »

À cet égard, la réforme de l'assurance maladie dite « PUMa » a conduit à une régression des droits des étrangers en situation régulière tandis que les étrangers en situation irrégulière demeurent exclus du système de protection universelle.

En dépit de la moindre protection qu'elle confère, l'AME fait l'objet d'attaques régulières. Or, si le besoin de soins constitue un motif migratoire relativement mineur, la prise en charge des frais de santé de toute personne résidant sur le territoire s'impose en revanche tant au regard du respect des droits fondamentaux que d'un point de vue épidémiologique. Elle est un enjeu majeur de santé publique. » (Extrait du long et ennuyeux communiqué du Défenseur des droits (2))

On ne manquera d'abord pas de s'interroger sur la bienveillance de l'appareil d'État Macron La République en Marche, pour la santé des étrangers sur le sol de France. On en attend, pour le moins, autant en faveur des Français.

On ne manquera pas de s'interroger sur le bel exemple d'égalité que nous produit là le Défenseur des droits, devant les milliers de Français, dont des Gilets jaunes qui ne peuvent plus se soigner, faute d'argent. Le même argent distribué comme à la *grataille* pour l'immigration massive, opportuniste et de remplacement.

Il est vrai que l'arrogant président Hollande qui a nommé Jacques Toubon Défenseur des droits, estimait déjà que les *sans-dents* n'avaient sans doute pas besoin de dentistes. On peut aussi estimer que ce président n'a alors gardé les siennes que grâce à son cordon de gorilles omniprésent.

Les propos de Jacques Toubon laisseront dubitatifs tous ceux qui en urgence, ou en rendez-vous, sont amenés à se rendre dans des hôpitaux ou dans des cliniques.

En ayant poireauté des heures et des heures dans les salles d'attente, ils sont à même d'apporter la flagrante contradiction aux affirmations de Toubon.

Lequel, fort de son constat, motivé paraît-il par une : « forte augmentation des réclamations qui lui sont adressées en matière de défense des droits des personnes malades étrangères, dresse, dans un nouveau rapport « [Personnes malades étrangères : des droits fragilisés, des protections à renforcer](#) », un bilan de son action et présente ses recommandations. »

Des actions et recommandations assurément aussi coûteuses pour les contribuables que conformes à la politique d'appel migratoire voulue par Macron et son gouvernement.

Jacques Toubon verrou national favorable aux recours des mineurs isolés étrangers

Tel le secrétaire de rédaction d'un journal est le dernier verrou du montage, Jacques Toubon est le verrou national des affaires sensibles. Parmi celles-ci, le problème des mineurs isolés étrangers.

Christian Desbordes, l'un des quatre délégués du Défenseur des droits dans le département de l'Allier, a été interviewé par le quotidien La Montagne. L'article a été publié le lundi 6 mai 2019.

L'article fait le point sur le bilan de leurs interventions, efficaces et rapides la plupart du temps, dès lors qu'il s'agit bien d'un problème réel et non de saisines fantaisistes.

Si 89 % des réclamations concernent les dysfonctionnements des services publics, dont une grande partie pour les cartes grises et permis de conduire (ANTS), il est une chasse gardée parisienne.

« On est aussi saisi sur le problème des mineurs isolés étrangers. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ils rencontrent des difficultés d'octroi de titres de séjour qui remettent en cause les formations dans lesquelles ils sont

engagés. Là j'ai des consignes pour faire suivre les dossiers au Défenseur des droits Jacques Toubon, à Paris. Il les centralise »

L'art de faire croire que Toubon affronte LaRem

<https://youtu.be/JSJbWEvkLu0>

Stop au défonceur des droits des Français à disposer du choix de qui ils veulent, ou non, accueillir en France

Le 26 mai, les Français vont avoir une première occasion de faire savoir à Jacques Toubon, soutien implicite de la politique pro -migratoire de Macron – Merkel – Junker (* mention spéciale), qu'ils ne partagent pas du tout ses points de vue.

* mention spéciale

Jean Claude Juncker, la honte de l'Europe. Découvrez comment se comporte le président de la Commission européenne

<https://youtu.be/ffl8A9z9HnI>

lien de secours <https://youtu.be/ffl8A9z9HnI>

<https://youtu.be/nhfl2shVrjY>

lien de secours <https://youtu.be/nhfl2shVrjY>

https://youtu.be/_TqBWdDG-hY

lien de secours https://youtu.be/_TqBWdDG-hY

(1) Selon les informations du Canard Enchaîné, « Jacques Toubon toucherait un salaire de 15 725 euros, qu'il cumulerait avec une retraite de fonctionnaire d'État et une triple retraite d'élu, pour un total qui « pourrait avoisiner les 30

000 euros« .

« Je touche un salaire qui est inscrit dans le budget, qui a été fixé en 2011 quand le Défenseur des droits a été créé, et d'autre part depuis 2006 je touche, ce qui correspond à 44 ans de service de l'État, une pension de fonctionnaire, une pension de parlementaire et une fonction de conseiller de Paris pendant vingt-cinq ans, et je continue à les toucher », s'était défendu » Jacques Toubon, le 20 janvier 2019 : <https://www.lejdd.fr/Politique/le-cumul-des-remunerations-du-d-efenseur-des-droits-juge-incomprehensible-par-gabriel-attal-3842192>

(2) Le communiqué in extenso sur <https://defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2019/05/personnes-malades-et-rangeres-une-double-vulnerabilite-qui-necessite>

Jacques CHASSAING